

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 JUIN 2008

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par lettre du 2 et 18 juin 2008, s'est réuni le 24 juin 2008 à 18h30 à l'Hôtel de ville de BLAGNAC.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur KELLER – Maire (sauf pour les questions n°2 et n°3)

Monsieur LOUMAGNE – Premier Adjoint

Monsieur BERGON – Monsieur CARLES – Madame FOLI – Monsieur BIDOUILH – Monsieur BOUREAU – Madame COMBES – Monsieur TEJEDOR – Madame LABORDE – Madame COUFFIGNALS - Mademoiselle BUISSON - Madame CHAGNEAU

Adjoints au Maire

Monsieur AJAS - Madame BASTIEN-CANDOTTI – Madame BENNAMA – Mademoiselle BOUSQUET-FABRE – Monsieur BOYER – Monsieur BRIAND – Madame CHEZE - Madame DEQUEKER-THEETEN – Monsieur GOMEZ – Madame GUERY – Monsieur INDELICATO – Madame IZAGA– Monsieur LEONARD – Madame MASSETTE (à partir de la question n° 8 C)– Madame NENADITCH (à partir de la question n°2)– Madame POINSOT – Monsieur RASTOUL– Conseillers municipaux

ETE ABSENTS EXCUSES OU AYANT DONNE POUVOIR :

Madame CAMBOULIVES, conseillère municipale, a donné pouvoir à Monsieur LEONARD, conseiller municipal ;

Madame COUDREAU, conseillère municipale, a donné pouvoir à Monsieur LOUMAGNE, Premier adjoint ;

Monsieur DUBOS, conseiller municipal, a donné pouvoir à Monsieur BOYER, conseiller municipal ;

Monsieur GABARRE, conseiller municipal, a donné pouvoir à Madame FOLI, adjointe au Maire ;

Madame MASSETTE, conseillère municipale, a donné pouvoir à Madame LABORDE, adjointe au Maire (jusqu'à la question n°8 B) ;

Madame NENADITCH, conseillère municipale, a donné pouvoir à Monsieur BIDOUILH, adjoint au maire (pour la question n°1) ;

Monsieur RIGOUT, adjoint au Maire, a donné pouvoir à Monsieur BOUREAU, adjoint au Maire.

MONSIEUR LE MAIRE n'a pas participé au vote des délibérations n°2 et 3.

- Nombre de conseillers en exercice : 35
- Nombre de conseillers présents ou représentés : 35
sauf pour les question n°2 et 3 : 34
- Date de convocation : 2 et 18 juin 2008
- Date d'affichage : 2 juin 2008
- Date de l'envoi de l'ordre du jour comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibérations et de documents utiles à la préparation de la séance : 18 juin 2008

Mademoiselle BOUSQUET-FABRE a été désignée secrétaire de séance.

Lors de cette séance du 24 juin 2008, les questions ci-dessous ont été abordées et les délibérations suivantes ont été adoptées à l'unanimité sauf mention spéciale.

DECISIONS DU MAIRE
RAPPORTEURS : MONSIEUR LE MAIRE
ET LES ADJOINTS CONCERNES

1. DELIBERATION RENDANT COMPTE DE DECISIONS

CETTE DELIBERATION N'EST PAS SOUMISE AU VOTE

Monsieur le Maire a rendu compte des décisions qu'il a été amené à prendre depuis le 2 mai 2008.

1 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 2 MAI 2008:

ODYSSUD-SPECTACLES :

CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC « PROMUSIC65 » DANS LE CADRE DU « FESTIVAL LULUBERLU **(montant : 3 165 €)**

2 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 2 MAI 2008:

ODYSSUD-SPECTACLES :

CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC L'ASSOCIATION « L'HELICE » DANS LE CADRE DU « FESTIVAL LULUBERLU
(montant : 2 392 €)

3 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 2 MAI 2008:

DIRECTION DES SPORTS :

CONTRATS D'ENTRETIEN DU PARC MATERIEL DU SERVICE ESPACES VERTS DES EQUIPEMENTS SPORTIFS **(montant 11 583,26 € TTC).....**

4 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 2 MAI 2008:

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES :

ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION « CREATION DE MOBILIER EN CARTON » AVEC LA GLANERIE **(montant : 308 €)**

5 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 2 MAI 2008:

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES :

ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION « ACCOMPAGNEMENT DE RECONVERSIONS PROFESSIONNELLES SUR DES METIERS DU TERTIAIRE » AVEC SEPT FORMATION **(montant : 6 210 €)**

6 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 2 MAI 2008:

ODYSSUD-SPECTACLES :

CONTRAT DE COREALISATION AVEC L'ASSOCIATION SCENES DE LA TERRE POUR LE SPECTACLE « WAXTAAN » **(montant : 611,48 € TTC)**

7 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 5 MAI 2008:

ODYSSUD-SPECTACLES :

CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC « LE CIRQUE PEP'S » DANS LE CADRE DU « FESTIVAL LULUBERLU
(montant : 1 500 €)

8 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 5 MAI 2008:

ODYSSUD-SPECTACLES :

CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC « BEAU GESTE » DANS LE CADRE DU « FESTIVAL LULUBERLU
(montant : 7 496,09 € TTC)

9 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 5 MAI 2008:

DIRECTION DES SPORTS :

ADOPTION DES TARIFS DE STAGES SPORTIFS ADOLESCENTS POUR LES VACANCES SCOLAIRES D'ETE 2008, SUIVANT QUOTIENT FAMILIAL

10 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 5 MAI 2008:

ODYSSUD-SPECTACLES :

SAISON 2008/2009 – APPROBATION D'UNE PARTIE DE LA PROGRAMMATION

11 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 6 MAI 2008:

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES :

ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE AVEC L'ASSOCIATION « HAPPYCULTURE »(montant : 500 € TTC)

12 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 6 MAI 2008:

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES :

ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE AVEC LA COMPAGNIE « LA BARAQUE »

13 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 6 MAI 2008:

ODYSSUD-SPECTACLES :

ANNULATION D'UNE SEANCE DU SPECTACLE « TAOUB » - ECHANGE GRATUIT DE BILLETS ANNULE ET REMPLACE LA DECISION DU 28 AVRIL 2008

14 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 7 MAI 2008:

ODYSSUD-SPECTACLES :

ADOPTION D'UN CONTRAT DE COREALISATION AVEC « LE POINT D'ARIES » POUR « LA YOURTE/BULLE A HISTOIRES »

15 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 7 MAI 2008:

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES :

ADOPTION D'UN AVENANT AU CONTRAT DE LOCATION D'EXPOSITION AVEC L'ASSOCIATION « KINOPTICA » (montant : 405 €)

16 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 7 MAI 2008:

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES :

ADOPTION D'UN CONTRAT DE LOCATION DE MATERIEL AVEC L'ASSOCIATION « LA MAISON DE LA NATURE »
(montant : 3 212,50 € TTC)

17 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 7 MAI 2008:

ODYSSUD-SPECTACLES :

ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC DAQUEEN DANS LE CADRE DU « FESTIVAL LULUBERLU »
(montant : 1 000 €)

18 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 7 MAI 2008:

PATRIMOINE ET MARCHES PUBLICS :

MARCHE DE TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES APPAREILS DE LEVAGE (ASCENSEURS, MONTE-CHARGES ET MONTE-HANDICAPES) EN APPLICATION DE LA LOI « SECURITE DES ASCENSEURS EXISTANTS » (S.A.E.)

(montant : 101 449,50 € TTC)

19 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 9 MAI 2008:

DIRECTION JEUNESSE ET EDUCATION :

ADOPTION D'UN CONTRAT DE RESERVATION AVEC LA CITE DE L'ESPACE POUR LA VISITE DU SITE PAR LES ENFANTS DU CENTRE DE LOISIRS DE PINOT (montant : 433 € TTC)

20 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 9 MAI 2008:

DIRECTION JEUNESSE ET EDUCATION :

ADOPTION D'UN CONTRAT DE RESERVATION POUR L'ORGANISATION D'UN SEJOUR DE VACANCES POUR ENFANTS PENDANT L'ETE 2008 AU CAMPING DE LA DUNE BLEUE – DOMAINE DE BOMBANNES – CARCANS MAUBUISSON (montant : 19 192 € TTC)

21 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 13 MAI 2008:

ODYSSUD-SPECTACLES :

CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC LA COMPAGNIE CREATURE DANS LE CADRE DU « FESTIVAL LULUBERLU » (montant : 3 000 € et prise en charge de 60 repas)

22 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 13 MAI 2008:

ODYSSUD-SPECTACLES :

CONTRAT DE COPRODUCTION SIMPLE AVEC EOLE POUR TROIS SPECTACLES (montant : 1 200 € TTC)

23 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 13 MAI 2008:

ODYSSUD-SPECTACLES :

ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROITS D'EXPLOITATION DE SPECTACLE AVEC EOLE DANS LE CADRE DU FESTIVAL LULUBERLU
(montant : 2 350 € TTC)

24 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 13 MAI 2008:

ODYSSUD-SPECTACLES :

ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC L'ASSOCIATION MEMOIRES DU PRESENT POUR L'ANIMATION D'UN DEBAT AU CINEMA REX (montant : 210,42 € TTC)

25 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 14 MAI 2008:

DIRECTION DE L'URBANISME :

AFFAIRE SARL SOCOTER – REFUS DE PERMIS DE CONSTRUIRE

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF – DESIGNATION D'UN AVOCAT

26 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 14 MAI 2008:

ODYSSUD-SPECTACLES :

CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC L'ASSOCIATION « TROMBONE »
(montant : 1 713 € TTC)

27 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 16 MAI 2008:

DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES :

ADOPTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC L'ASSOCIATION « PAPY'S BOUM »
(montant : 300 € TTC)

28 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 16 MAI 2008:

DEPARTEMENT VIE LOCALE ET MANIFESTATIONS :

ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE AVEC LA SOCIETE C.PRODUCTION (montant : 5 221,28 € TTC)

29 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 16 MAI 2008:

DIRECTION INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATIONS :

ADOPTION D'UN CONTRAT ANNUEL DE MAINTENANCE MATERIELLE DES SERVEURS DE LA COLLECTIVITE AVEC LA SOCIETE SCC CUSTOMER SERVICES (montant : 7 318,30 € TTC)

30 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 16 MAI 2008:

ODYSSUD-SPECTACLES :

CONVENTION DE MECENAT AVEC BOUYGUES IMMOBILIER DANS LE CADRE DU SPECTACLE « TRANSPORTS EXCEPTIONNELS »

31 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 16 MAI 2008:

DIRECTION DU PATRIMOINE ET DES MARCHES PUBLICS :

ADOPTION D'UN MARCHE D'IMPRESSION ET DE FACONNAGE D'UNE PLAQUETTE D'EQUIPEMENT CULTUREL ET DU BULLETIN D'ABONNEMENT CORRESPONDANT
(montant minimum : 25 000 € HT et maximum 60 000 € HT)

32 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 16 MAI 2008:

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES :
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CINEMA PARADISIO **(montant : 400 € TTC)**

33 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 16 MAI 2008:

ODYSSUD-SPECTACLES :
CONVENTION D'ECHANGES AVEC TELERAMA DANS LE CADRE DE LA SAISON 2008/2009

34 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 16 MAI 2008:

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES :
ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROITS D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE AVEC LA COMPAGNIE LA D12 D'LN
(montant : 1 565 € TTC)

35 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 16 MAI 2008:

DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES :
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC INTERFEL DANS LE CADRE DE LA SEMAINE FRAICH'ATTITUDE 2008

36 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 16 MAI 2008:

DIRECTION INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATIONS :
ADOPTION D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE DU PROGICIEL MARCO « GESTION DES MARCHES PUBLICS AVEC LA SOCIETE AGYSOFT **(montant : 1 780 € TTC)**

37 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 19 MAI 2008:

DIRECTION FETES ET MANIFESTATIONS :
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC L'ASSOCIATION « MARYSE ET JEAN-LOUIS ANIMATIONS » **(montant : 590 € TTC)**

38 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 19 MAI 2008:

DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES :
ADOPTION D'UN CONTRAT DE LOCATION DE MATERIEL AVEC DEFI AUDIO DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU FORUM DE L'EMPLOI DU 18 SEPTEMBRE 2008
(montant : 632,68 € TTC)

39 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 19 MAI 2008:

DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES :
ADOPTION D'UN CONTRAT DE LOCATION DE PLANTES AUPRES D'HYDROFLOR DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU FORUM DE L'EMPLOI DU 18 SEPTEMBRE 2008 **(montant : 538,20 € TTC)**

40 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 19 MAI 2008:

DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES :
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC LE COMITE LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES DE LA HAUTE-GARONNE (CLLAJ 31) POUR L'ANNEE 2008 POUR LA POURSUITE DU DISPOSITIF « LOGEMENT JEUNE » DE LA VILLE **(montant : 8 000 € TTC en 3 versements)**

41 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 19 MAI 2008:

DIRECTION DU PATRIMOINE ET DES MARCHES PUBLICS :
ADOPTION D'UN MARCHE DE CONCEPTION GRAPHIQUE POUR LES SERVICES DE LA
VILLE **minimum 25 000 €, maximum 45 000 € HT par période**

42 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 19 MAI 2008:

DIRECTION FETES ET MANIFESTATIONS :
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC LA FERME
EQUESTRE D'ENGOUT (**montant : 1 382 € TTC**)

43 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 19 MAI 2008:

ODYSSUD-SPECTACLES :
CONVENTION DE MECENAT AVEC SAGEC DANS LE CADRE DU SPECTACLE
« TRANSPORTS EXCEPTIONNELS »

44 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 19 MAI 2008:

ODYSSUD-SPECTACLES :
CONVENTION DE MECENAT AVEC ICADE CAPRI DANS LE CADRE DU SPECTACLE
« TRANSPORTS EXCEPTIONNELS »

45 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 19 MAI 2008:

ODYSSUD-SPECTACLES :
CONVENTION DE MECENAT AVEC LA SEM CONSTELLATION DANS LE CADRE DU
SPECTACLE « TRANSPORTS EXCEPTIONNELS »

46 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 20 MAI 2008:

ODYSSUD-SPECTACLES :
CONVENTION DE MECENAT AVEC « SAS PIERRE OCCITANES LE CARRE
MONDRIAN » DANS LE CADRE DU SPECTACLE « TRANSPORTS EXCEPTIONNELS »

47 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 22 MAI 2008:

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES :
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC
L'ASSOCIATION « MEMOIRES DU PRESENT » POUR LA REALISATION D'UN DEBAT
AU CINEMA REX (**montant : 210,42 € TTC**)

48 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 23 MAI 2008:

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES :
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC
L'ASSOCIATION « L'ECOLE DE CIRQUE PEP'S »
(**montant : 1 375 € TTC**)

49 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 23 MAI 2008:

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES :
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC
L'ASSOCIATION « COMPASSION SANS FRONTIERE »
(**montant : 300 € TTC**)

50 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 23 MAI 2008:

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-GARONNE :
DEMANDE DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ISSU DU POSTE P817
« COUCOUROU » (4^{ème} tranche) – ACCEPTATION DE LA CHARGE FINANCIERE
AFFERENTE A LA COMMUNE (**montant : 7 879 €**)

51 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 23 MAI 2008:

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-GARONNE :
DEMANDE DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC A PROXIMITE DE LA PLACE DE
LA REVOLUTION – ACCEPTATION DE LA CHARGE FINANCIERE AFFERENTE A LA
COMMUNE (**montant : 12 348 €**)

52 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 23 MAI 2008:

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-GARONNE :
EFFACEMENT DU RESEAU BASSE TENSION ET RENOVATION DE L'ECLAIRAGE
PUBLIC RUE DU MOULIN – ACCEPTATION DE LA CHARGE FINANCIERE AFFERENTE A
LA COMMUNE (**montant : 14 017 €**)

53 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 23 MAI 2008:

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-GARONNE :
DEMANDE D'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DU PASSAGE PIETONNIER SITUE
A PROXIMITE DE LA CRECHE LES ECUREUILS – ACCEPTATION DE LA CHARGE
FINANCIERE AFFERENTE A LA COMMUNE (**montant : 3 873 €**)

54 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 23 MAI 2008:

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-GARONNE :
DEMANDE DE REMPLACEMENT DE 11 BORNES DE SIGNALISATIONS VETUSTES –
ACCEPTATION DE LA CHARGE FINANCIERE AFFERENTE A LA COMMUNE (**montant :
5 445 €**)

55 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 23 MAI 2008:

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-GARONNE :
DEMANDE DE REMPLACEMENT DU CABLE VOLE DE PINOT AVEC SOLUTION ANTI-
VOL – ACCEPTATION DE LA CHARGE FINANCIERE AFFERENTE A LA COMMUNE
(**montant : 22 049 €**)

56 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 23 MAI 2008:

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-GARONNE :
DEMANDE DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DU PARKINT DE L'ALLEE DE LA
PISCINE – ACCEPTATION DE LA CHARGE FINANCIERE AFFERENTE A LA COMMUNE
(**montant : 15 370 €**)

57 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 26 MAI 2008:

DIRECTION COMMANDE PUBLIQUE :
MARCHE DE REPARATION ET DE REMPLACEMENT DES STORES (**montant
minimum de 8 000 € HT et maximum de 32 000 € HT**)

58 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 26 MAI 2008:

DIRECTION COMMANDE PUBLIQUE :
MARCHE DE TRAVAUX DE CABLAGE DES BATIMENTS DE LA VILLE (**montant
minimum de 30 000 € HT et maximum de 65 000 € HT**)

59 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 27 MAI 2008:

ODYSSUD-SPECTACLES :
PRIX DU BATTLE GRAPHIQUE (**montant : 400 € TTC**)

60 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 27 MAI 2008:

ODYSSUD-SPECTACLES :
ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROITS D'EXPLOITATION DE SPECTACLE AVEC LA COMPAGNIE « ARTHEMA » POUR LA MANIFESTATION « FETE DES RUES PIETONNES » DU 27 JUIN 2008 (**montant : 2 095€ TTC**)

61 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 27 MAI 2008:

ODYSSUD-SPECTACLES :
ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROITS D'EXPLOITATION DE SPECTACLE AVEC « LA SAUCE LES ARTS » POUR LA MANIFESTATION « FETE DES RUES PIETONNES » DU 27 JUIN 2008 (**montant : 1 500 € TTC**)

62 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 27 MAI 2008:

ODYSSUD-SPECTACLES :
AVENANT A LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC L'ASSOCIATION TROMBONE (**montant : 910,50 € TTC pour les ateliers des 16 et 19 mai 2008 et 1 319,50 € TTC pour les ateliers des 17 et 18 mai 2008**)

63 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 27 MAI 2008:

DIRECTION COMMANDE PUBLIQUE :
MARCHE D'ACQUISITION DE MATERIEL POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS (**montant lot 1 de 36 000 € HT et lot 2 de 3 291 € HT**)

64 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 28 MAI 2008:

DIRECTION FETES ET MANIFESTATIONS :
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC L'ASSOCIATION « MARYSE ET JEAN-LOUIS ANIMATIONS »
(**montant : 1 140 € TTC**)

65 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 27 MAI 2008:

DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE :
AVENANT N°1 AU MARCHE DE PRESTATIONS DE VIDEOSURVEILLANCE ET TELESURVEILLANCE (**montant : 6 617 € HT**)

66 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 29 MAI 2008:

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES :
ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE AVEC L'ASSOCIATION « ALPES CONCERTS » (**montant : 450 € TTC**)

67 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 29 MAI 2008:

DIRECTION JEUNESSE EDUCATION :
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE RESERVATION D'HEBERGEMENT POUR L'ORGANISATION D'UN SEJOUR DE VACANCES POUR PREADOLESCENTS ET ADOLESCENTS PENDANT L'ETE 2008 AU CAMPING DU LAC A IHOLDY (**montant : 4 400 € TTC**)

68 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 29 MAI 2008:

DIRECTION JEUNESSE EDUCATION :

ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR L'ORGANISATION D'UN SEJOUR DE VACANCES POUR PREADOLESCENTS ET ADOLESCENTS PENDANT L'ETE 2008 A BIDARAY (64)

(montant : 14 060 € TTC)

69 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 29 MAI 2008:

DIRECTION JEUNESSE EDUCATION :

CREATION DE TARIFS POUR LE SEJOUR D'ADOLESCENTS A BUXTEHUEDE EN JUILLET 2008

70 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 29 MAI 2008:

DIRECTION JEUNESSE EDUCATION :

ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC L'ASSOCIATION « HAFLA » **(montant : 800 € TTC)**

71 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 2 JUIN 2008:

ODYSSUD-SPECTACLES :

APPROBATION DE LA PROGRAMMATION ET DES MODALITES D'ABONNEMENT ET DE VENTE HORS ABONNEMENT D'ODYSSUD SPECTACLES

72 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 2 JUIN 2008:

DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE :

MARCHE D'ACQUISITION – MISE EN ŒUVRE ET MAINTENANCE D'UN PROGICIEL DE GESTION DES BACS ET FACTURATION DE LA REDEVANCE GENERALE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES ET INDUSTRIELLES POUR LA VILLE DE BLAGNAC AVEC GESBAC ENVIRONNEMENT **(montant minimum 27 000 € HT, maximum 81 000 € HT)**

73 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 2 JUIN 2008:

DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE :

MARCHE DE MISSION OPC POUR LA REALISATION D'UN POLE PETITE ENFANCE ET LA RENOVATION DE L'EGLISE SAINT- PIERRE **(montant pour le lot 1 : 26 874,12 € TTC et pour le lot 2 : 21 599,76 € TTC)**

74 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 3 JUIN 2008:

DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE :

MARCHE DE FOURNITURE ET POSE DE RIDEAUX ET DE STORES DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX **(montant : 103 306,17 € TTC)**

75 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 3 JUIN 2008:

DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE :

AVENANT N° 3 AU MARCHE D'ACQUISITION ET DE MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS : TRANSFERT DU CONTRAT A LA SOCIETE RICOH SANS INCIDENCE FINANCIERE

76 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 4 JUIN 2008:

ODYSSUD-SPECTACLES :

ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROITS D'EXPLOITATION DE SPECTACLE CINE GUINGUETTE AVEC L'ASSOCIATION « LA TRAME »POUR LA MANIFESTATION « FETE DES RUES PIETONNES » DU 27 JUIN 2008 **(montant : 3 150 € TTC)**

77 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 5 JUIN 2008:

DIRECTION DU PATRIMOINE ET DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL :
RETRAIT D'UN APPAREIL PHOTO DU PATRIMOINE

78 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 9 JUIN 2008:

DIRECTION JEUNESSE EDUCATION :

ADOPTION D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC LA SOCIETE « TOUS EN JEU » **(montant : 494 € TTC)**

79 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 9 JUIN 2008:

DIRECTION JEUNESSE EDUCATION :

ADOPTION D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC LA SOCIETE « MARYSE ET JEAN LOUIS ANIMATIONS » **(montant : 1 070 € TTC)**

80 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 9 JUIN 2008:

DIRECTION JEUNESSE EDUCATION :

ADOPTION D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC L'ASSOCIATION « LE SCINQUE » **(montant : 120 € TTC)**

81 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 9 JUIN 2008:

DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES :

ADOPTION D'UN CONTRAT DE RESERVATION AVEC L'ASSOCIATION « CIMLADES» **(montant : 867 € TTC)**

82 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 9 JUIN 2008:

DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES :

ADOPTION DES GRILLES TARIFAIRES APPLIQUEES AU PUBLIC DE LA MAISON DE LA FAMILLE ET DE LA PARENTALITE ET DE LA MAISON DE LA SOLIDARITE

83 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 9 JUIN 2008:

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES :

ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 31 : **1 500 € TTC**

84 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 9 JUIN 2008:

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES :

ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION DE CONDUCTEURS INTERURBAINS DE VOYAGEURS AVEC AFT FORMATION CONTINUE **(montant : 466,44 €)**

FINANCES
RAPPORTEUR : MONSIEUR CARLES
ET LES ADJOINTS CONCERNES

2 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2007 :
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

En dépenses : 85 030 503,25 €

- dont budget principal : 76 593 098,89 €

En recettes : 96 668 983,29 €

- dont budget principal : 87 523 237,54 €

Résultats 2007 : 11 638 480,04 €

- dont budget principal : 10 930 138,65 €

➤ **L'épargne nette est toujours en progression du fait du désendettement de la ville :**

11 641 000 € (+ 30,71 % par rapport à 2006)

- L'annuité de la dette passe de 7,8 M€ (en 2006) à 3,1 M€.

MONSIEUR LE MAIRE N'A PAS PARTICIPE AU VOTE
LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR
27 VOIX POUR
DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE
« BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER.
7 ABSTENTIONS :
4 ABSTENTIONS
DU GROUPE «CHANGEONS D'AVENIR»
CONDUIT PAR SACHA BRIAND
ET 3 ABSTENTIONS
DU GROUPE « MIEUX VIVRE A BLAGNAC »
CONDUIT PAR REGIS LEONARD

3 - AFFECTATIONS DES RESULTATS

A – BUDGET PRINCIPAL

- un excédent d'exploitation de 27 996 231,72 €.
- un besoin de financement de la section d'investissement avec les restes à réaliser de 8 008 767,90 €
- affectation du résultat : 8 008 767,90€
- résultat reporté : 19 987 463,82€

B – REGIE DES TRANSPORTS

- un excédent d'exploitation cumulé de 69 806,71 €
- un excédent de financement de la section d'investissement avec les restes à réaliser de 59 665,06 €
- affectation du résultat : 0€
- résultat reporté : 69 806,71 €

C – REGIE DES ORDURES MENAGERES ET INDUSTRIELLES

- un excédent d'exploitation cumulé de 670 348,72 €
- un excédent de financement avec les restes à réaliser de la section d'investissement de 235 934,68 €
- affectation du résultat : 0€
- résultat reporté : 670 348,72€

D – REGIE RESTAURATION

- un excédent d'exploitation cumulé de 103 665,41 €
- un excédent de financement de la section d'investissement de 112,14 €
- affectation du résultat : 0€
- résultat reporté : 103 665,41€

E- SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

- un excédent d'exploitation cumulé de 639 870,02 €
- un besoin de financement de la section d'investissement avec les restes à réaliser de 353 134,53 €
- affectation du résultat : 353 134,53€
- résultat reporté : 286 735,49€

MONSIEUR LE MAIRE N'A PAS PARTICIPE AU VOTE

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR

27 VOIX POUR

DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE

« BLAGNAC A CŒUR »

CONDUIT PAR BERNARD KELLER.

7 ABSTENTIONS :

4 ABSTENTIONS

DU GROUPE «CHANGEONS D'AVENIR»

CONDUIT PAR SACHA BRIAND

ET 3 ABSTENTIONS

DU GROUPE « MIEUX VIVRE A BLAGNAC »

CONDUIT PAR REGIS LEONARD

4 - ATTRIBUTIONS ET AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES 2008

• AFFAIRES CULTURELLES

- ASSOCIATION « ECOLE DE CIRQUE PEP'S » : 250 €

Subvention exceptionnelle pour le soutien à l'embauche d'un technicien à l'occasion des spectacles de fin d'année présentés par l'association « au Petit Théâtre Saint-Exupère ».

- COMPAGNIE CREATURE : 2 500 €

Subvention exceptionnelle pour le soutien à la création d'un nouveau spectacle « Les Cultivateurs de Rêves » dans le cadre du festival Luluberlu.

• SPORTS ET LOISIRS

- TWIRLING BATON : 300 €

Subvention exceptionnelle pour participation à la finale de la coupe de France, les 7 et 8 juin 2008 à Valence.

- TOULOUSE BLAGNAC HOCKEY CLUB : 2 000 €

Subvention exceptionnelle liée au financement des frais de déplacements à Meudon et Amiens en avril 2008 pour la participation aux demi-finales.

- ROLLER SKATING : 2 000 €

Subvention exceptionnelle pour financer les frais de déplacements à Gujan Mestras et à Nantes afin de participer à la finale du championnat de France.

- PETANQUE BLAGNACAISE DU RAMIER : 500 €

Subvention exceptionnelle afin de participer aux frais de déplacements à Romans à l'occasion des championnats de France les 23 et 24 août 2008.

• JEUNESSE ET EDUCATION :

LAN FESTIVAL : 11 000 €

Subvention exceptionnelle afin d'organiser un ensemble d'évènements autour des jeux en réseaux durant l'année 2008

5 - EVOLUTION DES TARIFS 2008-2009 DES SERVICES AUX PUBLICS :

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR
28 VOIX POUR
DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE
« BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER.
7 ABSTENTIONS :
4 ABSTENTIONS
DU GROUPE «CHANGEONS D'AVENIR»
CONDUIT PAR SACHA BRIAND
ET 3 ABSTENTIONS
DU GROUPE « MIEUX VIVRE A BLAGNAC »
CONDUIT PAR REGIS LEONARD**

6 - CONVENTION DE MANDAT A LA SEM CONSTELLATION – RECONSTRUCTION DU CENTRE DE LOISIRS MATERNEL ET ELEMENTAIRE : AVENANT N° 2

L'indice BTP01 ayant augmenté de près de 9,5% entre la date d'établissement du budget initial (octobre 2004), le bilan financier prévisionnel de l'opération passe de 5 862 992 € HT (octobre 2004) à 5 986 491 € HT, soit une augmentation de 123 000 € HT (+2%).
La rémunération du mandataire, fixée conventionnellement à 4% des dépenses HT, et l'échéancier de versement des acomptes sur rémunération sont ajustés en conséquence.

7 - ODYSSEU-SPECTACLES – RENOUVELLEMENT DE LA DELIBERATION GENERALE RELATIVE A LA COMMERCIALISATION DE BILLETTERIE A DES TIERS AU MOYEN D'UNE CONVENTION DE MANDAT

**AMENAGEMENTS ET TRAVAUX - COMMANDE PUBLIQUE
RAPPORTEURS : MONSIEUR BERGON
ET MADAME FOLI
ET LES ADJOINTS CONCERNES**

8 - APPROBATION DES MARCHES SUIVANTS :

**A - INFORMATISATION DE LA GESTION TECHNIQUE DU PATRIMOINE
IMMOBILIER**

Le montant total des commandes est compris entre un minimum de 115 000 € HT et un maximum de 320 000 € HT pour les 4 ans de durée de marché à compter de sa notification.
Offre retenue : groupe Archimen (montant de l'offre : 305 757,50 € HT)

B - TRAVAUX DE PEINTURES DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX

Travaux de peintures dans 10 bâtiments communaux.
10 lots pour un montant total de 132 689,40 € HT

**C – PETIT THEÂTRE SAINT-EXUPÈRE : AUTORISATION DE SIGNATURE DES
MARCHES DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT**

Consultation à lancer pour 6 lots :

- Lot n°1 : démolition, gros-œuvre, cloison, faux plafonds, carrelage, plomberie (estimé à 65 307 € HT)
- Lot n°2 : gradins et sièges (estimé à 71 500 € HT)
- Lot n°3 : revêtement de sol souple, peinture (estimé à 16 379 € HT)
- Lot n°4 : passerelle technique, serrurerie (estimé à 17 600 € HT)
- Lot n°5 : menuiserie (estimé à 29 502 € HT)
- Lot n°6 : électricité, alarme (estimé à 19 041 € HT)

**D – MARCHE D'ACQUISITION ET DE MAINTENANCE DE TROIS
PHOTOCOPIEURS NUMÉRIQUES COULEUR : AUTORISATION DE
SIGNATURE DU MARCHE**

Acquisition d'un photocopieur numérique couleur 35 à 45 cpm estimé à 18 000 € HT et de 2 photocopieurs couleur 25 à 35 cpm estimés à 32 000 € HT

Le marché comprendra également un forfait annuel par photocopieur, de connexion et d'assistance informatique et un coût de maintenance.

9 - APPROBATION D'AVENANTS AUX MARCHES SUIVANTS :

A - CENTRE DE LOISIRS ET CENTRE PETITE ENFANCE ZAC ANDROMEDE : AVENANT N°1 AUX LOTS 1(MATERIEL DE CUISSON, LAVERIE ET MATERIEL DIVERS) ET 2 (MATERIEL FRIGORIFIQUE)

Moins value de 200 € HT, soit en valeur marché de base, une diminution de – 0,8 % du marché initial, qui est porté de 24 690,00 € HT à 24 490,00 € HT.

B - FOURNITURE DES DENREES ALIMENTAIRES : AVENANT N°1 AUX LOTS 1, 2, 3, 5, 8, 9, 10, 11, 12, 13

Substitution d'indices de révision des prix sans incidence financière sur les bornes maximales et minimales de chacun des lots.

C - FOURNITURES ELECTRIQUES : AVENANT N°1 AU LOT N°2 (LAMPES) –

Augmentation de 15 % de la borne maximale du marché qui s'élève donc à 46 000 € HT, afin d'assurer le fonctionnement courant des services de la Ville jusqu'à l'échéance annuelle du marché, le 9 novembre 2008.

D - MARCHE DE SERVICES DE TELECOMMUNICATION : AVENANT N°1 AU LOT N°8 INTERCONNEXION DE SITES

Le présent avenant a pour objet d'intégrer au contrat les conditions et modalités de fourniture du service *Business Everywhere Pack* permettant un accès à distance et nomade de toutes les applications bureautiques mises à disposition d'un PC (montant mensuel : 600 € HT).

E - MAINTENANCE ET EXPLOITATION DES EQUIPEMENTS THERMIQUES : AVENANT N°2 AU LOT N° 4 (EQUIPEMENT DE CLIMATISATION)

Prise en compte des variations sur les travaux de climatisation de deux services de la ville. Le montant de ces travaux supplémentaires s'élève à 6 825,15 € HT soit une augmentation en valeur marché de base de 5,9 % qui est porté de 115 365 € HT à 122 190,15 € HT.

F - MAINTENANCE ET EXPLOITATION DES EQUIPEMENTS THERMIQUES : AVENANT N°1 AU LOT 2 (CHAUDIERES MURALES)

Prise en compte des modifications du parc de chaudières (suppression de la chaudière aux logements de l'Aérogare et ajout de 2 chaudières des deux pavillons acquis au 21 et 23 Chemin de Naudin). L'ensemble de ces modifications représente une moins value de 1 050 € HT, soit une diminution en valeur marché de base de 5,3%, qui est porté de 19 793,80 € HT à 18 743,80 € HT.

G - MAINTENANCE DES JEUX POUR ENFANTS : AVENANT N°1

Prise en compte des modifications du parc des aires de jeu avec des ajouts et des suppressions de jeux. L'ensemble de ces modifications représente une plus value de 6 887,88 € HT, soit une augmentation en valeur marché de base de 28,68 %, qui est porté de 24 015,00 € HT à 30 902,88 € HT.

10- CINEMA REX : ADOPTION DU PROGRAMME TECHNIQUE DETAILLE ET ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION POUR LE CHOIX DES MAÎTRES D'ŒUVRE EN PROCEDURE ADAPTEE

Part de l'enveloppe financière de l'opération affectée aux travaux : 662 700 € HT (avril 2008).

**URBANISME
RAPPORTEUR : MONSIEUR BIDOUILH**

11 - AUTORISATION DU DROIT DES SOLS :

A - TRANSFERT DU LOGICIEL DE GESTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS AU SIVOM BLAGNAC CONSTELLATION

Suite à l'arrêté préfectoral du 14 janvier 2008 portant modification des statuts du SIVOM Blagnac Constellation désormais compétent pour l'assistance technique à l'instruction du droit des sols et aux actes relatifs à l'occupation des sols des 6 communes membres.

B - AUTORISATION DE DÉPÔT DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR L'EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE DES RAMIERS

Extension d'environ 50 m² de la salle polyvalente des Ramiers afin d'entreposer du matériel sportif.

12- ACQUISITIONS ET CESSIONS :

A – CESSION DE L’IMMEUBLE SITUE 60 AVENUE SERVANTY A PROMOLOGIS ET AUTORISATION DE DÉPÔT DE PERMIS DE CONSTRUIRE DONNÉE A PROMOLOGIS POUR LA REHABILITATION D’UN LOGEMENT

Création d'un logement aidé (financement de type PLAi)

B - BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS EN 2007

Ce bilan compte 5 actes de vente (total : 224 968 €) et 9 actes d'acquisition (total: 350 275 €)

C – REPRISE DU STUDIO D'ENREGISTREMENT ET DE LA RESIDENCE HOTELIERE POLYGONE :

Repreneur : Monsieur AMALVY.

Nouvelle convention d'occupation privative du domaine public à titre précaire et révocable pour les studios d'enregistrement situés dans l'enceinte d'Odyssud, moyennant une durée de 12 ans et une redevance mensuelle de 2392 € TTC révisable annuellement.

Convention de partenariat avec Odyssud.

Nouveau bail emphytéotique pour la résidence hôtelière qui sera agrandie avec création d'un parking public.

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR 32 VOIX POUR :
28 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE
« BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER
ET 4 VOIX DU GROUPE « CHANGEONS D'AVENIR »
CONDUIT PAR SACHA BRIAND ;
3 ABSTENTIONS DU GROUPE « MIEUX VIVRE A BLAGNAC »
CONDUIT PAR REGIS LEONARD**

D – REPRISE D'UN BÂTIMENT OCCUPE PAR VEOLIA

Délibération reportée.

**TRANSPORTS
RAPPORTEUR : MONSIEUR TEJEDOR**

***13- ETUDES DE DESSERTE MULTIMODALE
DU NORD-OUEST TOULOUSAIN :
PROTOCOLE FINANCIER***

Participation de la ville : 23 000 € (5% du montant total)

CULTURE
RAPPORTEUR : MADAME LABORDE

**14 - ACTUALISATION DES REGLEMENTS INTERIEURS
DES EQUIPEMENTS CULTURELS**

- Conservatoire Municipal de Musique
- Ecole municipale de Danse
- Ateliers d'Art
- Médiathèque/Ludothèque.

ENFANCE ET EDUCATION
RAPPORTEUR : MADAME COMBES

**15 - DEMANDES DE SUBVENTIONS
POUR L'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE :**

A – AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Montant : 8 000 €

B – AUPRES DU CONSEIL GENERAL

Montant : 5 000 €

AFFAIRES SOCIALES
RAPPORTEUR : MADAME COUFFIGNALS

**16 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND TOULOUSE (CAGT)
DANS LE CADRE DU PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET
L'EMPLOI (PLIE) POUR L'ANNEE 2008.**

Montant : 43 000 €

**17- AFFECTATION DU TRAITEMENT D'UN AGENT STATUTAIRE
DE LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION
A LA MISSION DU PLAN LOCAL
POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE)
DU SECTEUR NORD OUEST**

SPORTS
RAPPORTEUR : MONSIEUR LOUMAGNE

**18 - MISE A DISPOSITION – A TITRE GRACIEUX OU ONEREUX
- DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES AUPRES DE TIERS :**
adoption du principe et autorisation de signer les conventions

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL
RAPPORTEUR : MONSIEUR LOUMAGNE

**19 - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR
28 VOIX POUR
DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE
« BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER.
7 ABSTENTIONS :
4 ABSTENTIONS
DU GROUPE «CHANGEONS D'AVENIR»
CONDUIT PAR SACHA BRIAND
ET 3 ABSTENTIONS
DU GROUPE « MIEUX VIVRE A BLAGNAC »
CONDUIT PAR REGIS LEONARD**

**COMMISSIONS COMMUNALES ET DESIGNATIONS
COMPLEMENTAIRES
RAPPORTEURS : MONSIEUR LOUMAGNE
ET LES ADJOINTS CONCERNES**

**20 - CREATION DE LA COMMISSION
COMMUNALE D'ACCESSIBILITE
POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (CCAH)**

La composition suivante a été adoptée :

- **Représentant les élus :**
 - Monsieur le Maire (Président)
 - Monsieur Christian Bergon, Adjoint au Maire
 - Monsieur Maurice Bidouilh, Adjoint au Maire
 - Madame Bernadette Guery, Conseillère municipale
 - Monsieur Michel Indelicato, Conseiller municipal
 - Madame Poinsot, Conseillère municipale représentant l'opposition
- **Représentant l'administration municipale :**
 - DGS et DGAS Développement Durable Urbain et Travaux
 - Directrice des Affaires Sociales
 - Directeur des Transports et de la Circulation
 - Directeur du Patrimoine
 - Responsable du Pôle Aménagement et SIG
 - Responsable du service Bâtiments
- **Un représentant des associations suivantes :**
 - APF : Association des Paralysés de France
 - AVH : Association Valentin Haüy (aveugles et malvoyants)
 - GIHP : Groupement pour l'Insertion des Handicapés Physiques
 - Blagnac Sport Intégré
 - NAFSEP : Nouvelle Association Française des Sclérose en plaques
 - ANPIHM : Association Nationale pour l'Intégration des Handicapés Moteurs
 - CIAH Collectif Inter Associatif Handicaps 31
- **représentant les usagers :**
 - Mme Geneviève Invernon

Monsieur Indelicato est désigné comme suppléant du Maire à la présidence de cette Commission.

21- CREATION DE LA COMMISSION EXTRA MUNICIPALE
« DEPLACEMENTS MODES DOUX »
ET DETERMINATION DE SA COMPOSITION

La composition suivante a été adoptée :

VILLE BLAGNAC	ASSOCIATIONS ET SOCIETE CIVILE	MONDE ECONOMIQUE	AUTRE
M. Gérard GABARRE Président Conseiller Municipal	Association Vélo M. le Président ou son représentant	AIRBUS France M. le Président Directeur Général (Coordination sites Campus I et II, usine Lagardère + sites Toulouse et Colomiers) ou son représentant	GRAND TOULOUSE M. le Président de la Commission Environnement ou son représentant
M. Pascal BOUREAU Adjoint au Maire	Association ABAVE Marie-Pierre BES	LECLERC M. le Directeur ou son représentant	VILLE DE TOULOUSE M. le Maire ou son représentant
M. Christian BERGON Adjoint au Maire	M. Jean-Paul BEZ Conseil de Quartier	Aéroport de Toulouse Blagnac M. le Directeur ou son représentant	TISSEO M. le Président ou son représentant
M. Jean-Paul TEJEDOR Adjoint au Maire	Association des Commerçants de Blagnac M. le Président	France TELECOM DTRN Blagnac M. le Directeur ou son représentant Mme GRYMONPREZ Direction Régionale	
M. Alain RIGOUT Adjoint au Maire		ROCKWELL COLLINS M. le Directeur ou son représentant	
Mme Viviane COUDREAU Conseillère municipale			
Mme Fabienne DEQUEKER-THEETEN Conseillère municipale Représentant le groupe d'opposition Changeons d'avenir			
Mme POINSOT Conseillère municipale Représentant le groupe d'opposition Mieux vivre à BLAGNAC			
Représentant l'Administration Directrice Générale du Développement Urbain Durable			
Directeur Environnement et Cadre de Vie Chef de projet			
Directeur Transports et Circulation			
Responsable Aménagement/SIG			
Un agent de la ville usager du vélo dans le cadre de son activité professionnelle et volontaire pour participer à la commission			

22 - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES USAGERS ET AUTRES MEMBRES

Les personnes suivantes ont été désignées :

- **Représentants des usagers :**

Régie OMI :

- Madame Noëlle THOUMIE
- Monsieur Stéphane FIEVRE

Régie restauration :

- Monsieur COLIN (FCPE)
- Madame Nathalie ROUGEAN (OPTIMUM)

Régie des transports :

- Madame Céline CHOMETTE
- Monsieur André LAURENT

Service public délégué « chauffage urbain »

- **associations**

- 1 représentant de l'association ADIAM :

- **syndic de chaque résidence raccordée au réseau**

- 1 représentant BP GESTION
- 1 représentant PALOMAR
- 1 représentant SOGEM
- 1 représentant FONCIA MIDI-PYRENEES
- 1 représentant ATLAS
- 1 représentant TAGERIM
- 1 représentant PROMOLOGIS

- **représentants des co-propriétaires de chaque résidence raccordée au réseau**

- 1 à 2 représentants résidence les Camélias
- 1 à 2 représentants résidence Les Mimosas
- 1 à 2 représentants résidence rue des Marguerites
- 1 à 2 représentants résidence Les Myosotis
- 1 à 2 représentants résidence Parc Nord
- 1 à 2 représentants résidence Parc Sud
- 1 à 2 représentants résidence Les Acacias
- 1 à 2 représentants résidence Les Mûriers
- 1 à 2 représentants résidence l'Orée du Parc
- 1 à 2 représentants résidence Les Amandiers
- 1 à 2 représentants résidence Hermès
- 1 à 2 représentants résidence Coucourou
- 1 à 2 représentants résidence Les Micocouliers
- 1 à 2 représentants résidence Les Ormes

- **personnalités qualifiées**

- Monsieur André Laurent
- Monsieur Eric MARION

Service public délégué « distribution de l'eau potable »

- 1 représentant Association de défense des usagers de l'eau Blagnac-Constellation
- 1 représentant Association ABAVE (**Association Blagnac A Vivre Environnement**)
- 1 représentant Association UFC- QUE CHOISIR

➤ personnalités qualifiées :

- Madame Magali MIQUEL
- Madame Josiane THORE-SIMONET

Représentants de l'administration municipale

- Directeur général des services
- directeurs/directrices généraux/générales adjoint(e)s délégué(e)s au développement urbain durable, aux travaux et aux services aux publics
- Directeurs et collaborateurs des services concernés

**23 - SOUS-COMMISSIONS CONSULTATIVES
DES SERVICES PUBLICS DELEGUES –
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES USAGERS
ET AUTRES MEMBRES*****A – AFFERMAGE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE***

Les personnes suivantes ont été désignées :

➤ associations

- 1 représentant de l'association de défense des usagers de l'eau Blagnac-Constellation
- 1 représentant de l'association ABAVE (**Association Blagnac A Vivre Environnement**)
- 1 représentant de l'association UFC- QUE CHOISIR

➤ personnalités qualifiées :

- Madame Magali MIQUEL
- Madame Josiane THORE-SIMONET

Représentant l'administration municipale

- Directeur général des services
- directeurs/directrices généraux/générales adjoint(e)s délégué(e)s au développement urbain durable, aux travaux et aux services aux publics
- Directeurs et collaborateurs des services concernés

B – CONCESSION CHAUFFAGE URBAIN :

Les personnes suivantes ont été désignées :

➤ associations

- 1 représentant de l'association ADIAM :

➤ syndic de chaque résidence raccordée au réseau

- 1 représentant BP GESTION
- 1 représentant PALOMAR
- 1 représentant SOGEM
- 1 représentant FONCIA MIDI-PYRENEES

- 1 représentant ATLAS

- 1 représentant TAGERIM

- 1 représentant PROMOLOGIS

➤ **représentants des co-propriétaires de chaque résidence raccordée au réseau**

- 1 à 2 représentants résidence les Camélias

- 1 à 2 représentants résidence Les Mimosas

- 1 à 2 représentants résidence rue des Marguerites

- 1 à 2 représentants résidence Les Myosotis

- 1 à 2 représentants résidence Parc Nord

- 1 à 2 représentants résidence Parc Sud

- 1 à 2 représentants résidence Les Acacias

- 1 à 2 représentants résidence Les Mûriers

- 1 à 2 représentants résidence l'Orée du Parc

- 1 à 2 représentants résidence Les Amandiers

- 1 à 2 représentants résidence Hermès

- 1 à 2 représentants résidence Coucourou

- 1 à 2 représentants résidence Les Micocouliers

- 1 à 2 représentants résidence Les Ormes

➤ **personnalités qualifiées**

- Monsieur André Laurent

- Monsieur Eric MARION

Représentants l'administration municipale

- Directeur général des services
- directeurs/directrices généraux/générales adjoint(e)s délégué(e)s au développement urbain durable, aux travaux et aux services aux publics
- Directeurs et collaborateurs des services concernés

**24 - CONSEILS D'EXPLOITATION DES REGIES :
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES USAGERS
ET AUTRES MEMBRES**

A - REGIE RESTAURATION

Les personnes suivantes ont été désignées :

Représentant les usagers :

- Monsieur COLIN (FCPE)
- Madame Nathalie ROUGEAN (OPTIMUM)

Représentant l'administration municipale :

- Directeur général des services
- Directrice générale adjointe des services au public,
- Directrice jeunesse et éducation

Représentant le personnel de la régie :

- Monsieur Christian DUTOUR
- Monsieur Rémy LAURENS

Le directeur de la régie assiste aux réunions du conseil d'exploitation avec voix consultative.

B - REGIE DES TRANSPORTS

Les personnes suivantes ont été désignées :

Représentant les usagers :

- Madame Céline CHOMETTE
- Monsieur André LAURENT

Représentant l'administration municipale :

- Directeur général des services
- Directrice générale du développement urbain durable, suppléante du DGS
- Directeur Transports et Circulation

Représentant le personnel de conduite :

- Monsieur Gilbert SIROT, titulaire
- Monsieur Malik RAZZALI, suppléant

Le directeur de la régie des Transports assiste aux réunions du conseil d'exploitation avec voix consultative.

C - REGIE DES ORDURES MENAGERES ET INDUSTRIELLES

Les personnes suivantes ont été désignées :

Représentant les usagers :

- Madame Noëlle THOUMIE
- Monsieur Stéphane FIEVRE

Représentant l'administration municipale :

- Directeur général des services
- Directrice générale du développement urbain durable
- Directeur environnement et cadre de vie

Représentant le personnel :

- Monsieur Thierry CHEMELLO
- Monsieur Bernard GIL
- Monsieur Pierre EKATHERINENKO

Le directeur de la régie assiste aux réunions du conseil d'exploitation avec voix consultative.

RESSOURCES HUMAINES

RAPPORTEUR : MONSIEUR LOUMAGNE

25 - CREATION D'EMPLOIS

26 - CREATION D'EMPLOIS DE SAISONNIERS D'ETE

**27 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE
PRESTATIONS DE SERVICES JURIDIQUES AVEC LE
CABINET DE MAÎTRE HERMANN**

**28 - INFORMATION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE
RELATIVE AUX MISES A DISPOSITION DE PERSONNEL
AUPRES DE DIVERS ORGANISMES**

**29 - MAINTIEN DES COMMISSIONS
ADMINISTRATIVES PARITAIRES,
COMITE TECHNIQUE PARITAIRE,
ET COMITE D'HYGIENE ET SECURITE
COMMUNS À LA VILLE ET AU CCAS,
ET DETERMINATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS
AU C.T.P ET AU C.H.S**

**30 - PRISE EN CHARGE DES FRAIS INHERENTS AU SEJOUR
DE MONSIEUR LE MAIRE EN TUNISIE
SUR INVITATION CONJOINTE
DU CONSUL DE TUNISIE ET DU GOUVERNEUR DU CAP BON**

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR
28 VOIX POUR
DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE
« BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER.
7 ABSTENTIONS :
4 ABSTENTIONS
DU GROUPE «CHANGEONS D'AVENIR»
CONDUIT PAR SACHA BRIAND
ET 3 ABSTENTIONS
DU GROUPE « MIEUX VIVRE A BLAGNAC »
CONDUIT PAR REGIS LEONARD

31 - INDEMNITES DE FONCTIONS ALLOUEES AUX ELUS AYANT RECU DELEGATION DE FONCTIONS : MODIFICATIONS

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR
28 VOIX POUR
DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE
« BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER.
7 ABSTENTIONS :
4 ABSTENTIONS
DU GROUPE «CHANGEONS D'AVENIR»
CONDUIT PAR SACHA BRIAND
ET 3 ABSTENTIONS
DU GROUPE « MIEUX VIVRE A BLAGNAC »
CONDUIT PAR REGIS LEONARD**

QUESTIONS DIVERSES

32 - INFORMATION DU CONSEIL SUR LA TRANSFORMATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND TOULOUSE

Monsieur CARLES a rappelé qu'une réunion se tiendra le 3 juillet à laquelle tous les élus du conseil municipal sont conviés. Tous les conseils municipaux des communes adhérentes se réuniront également dans les semaines à venir. Cette réunion aura pour objectif de débattre sur la proposition de la nouvelle majorité municipale de la ville de Toulouse de transformer la communauté d'agglomération du Grand Toulouse en communauté urbaine.

33 – MOTION RELATIVE A LA REDUCTION DU TEMPS SCOLAIRE

Madame COMBES a rappelé que, par décision du Ministère de l'Education Nationale, dès la prochaine rentrée scolaire les horaires hebdomadaires d'enseignement des professeurs des écoles passeront de 26 heures à 24 heures. Les 2 heures restantes seront consacrées aux élèves en grande difficulté.

Cette mesure imposée par le Ministère, sans concertation avec les partenaires, a été annoncée très tardivement, alors qu'elle aura des conséquences importantes en terme d'organisation du personnel CLAE –centre de loisirs associés à l'école - et pour les familles des autres élèves.

Madame COMBES a donc proposé d'adopter la motion dont le texte a été remis aux élus.

Un débat a suivi entre Monsieur BRIAND - lequel a estimé que le texte de cette motion oublie l'essentiel : les enfants et le niveau d'éducation qui doit leur être donné sachant qu'ils sont de plus en plus nombreux à avoir des difficultés concernant la lecture, l'écriture, le calcul – et Madame COMBES, Madame CHEZE, Monsieur TEJEDOR, Monsieur BERGON, Monsieur LEONARD. Ils ont regretté la décision sans concertation de l'Etat. Ils ont rappelé que les enfants étaient bien le centre de leurs préoccupations et que les activités d'accompagnement scolaire étaient parfaitement efficaces jusqu'alors en France.

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR
31 VOIX POUR :
28 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE
« BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER
ET 3 VOIX DU GROUPE « MIEUX VIVRE À BLAGNAC »
CONDUIT PAR REGIS LEONARD ;
4 VOIX CONTRE
DU GROUPE «CHANGEONS D'AVENIR»
CONDUIT PAR SACHA BRIAND**

**AUCUNE AUTRE QUESTION N'AYANT ETE POSEE,
MONSIEUR LE MAIRE A LEVE LA SEANCE A 20H45**

**LE TEXTE COMPLET DES DELIBERATIONS PEUT ETRE CONSULTE EN
MAIRIE.**

**LE PROCES-VERBAL INTEGRAL DE LA SEANCE SERA CONSULTABLE A
L'HOTEL DE VILLE DES SA RETRANSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES
DELIBERATIONS.**